

Discrimination des titulaires d'un double titre par Assura : l'épilogue ?

Sur la base d'un récent arrêt du Tribunal fédéral, la Société Vaudoise de Médecine a formellement interpellé Assura pour faire appliquer cette décision. Nous apprenons aujourd'hui qu'Assura a décidé l'abandon pur et simple, mais aussi immédiat des listes excluant les médecins titulaires de double titres.

C'est donc l'épilogue d'un sujet qui mobilise la SVM depuis plusieurs années (CMC-Courrier du médecin vaudois 2-2013 / 6-2014 / 6-2015) et qui l'a conduit à susciter une initiative parlementaire portée par le Conseiller national Olivier Feller, laquelle a échoué de peu devant la commission de santé du National.

Elle donne ainsi satisfaction aux revendications de la SVM et de certains groupements, en particulier celui des allergologues vaudois, qui sont impliqués de longue date dans cette légitime revendication.

Elle est aussi le fruit de la persévérance d'un médecin et de son avocat qui a conduit avec succès à la décision du Tribunal fédéral.

Cette décision met fin à l'arbitraire et redresse une situation jusque-là inéquitable pour les médecins concernés et problématique pour les patients.

La SVM ne peut que s'en réjouir.

Contacts :

Dresse Véronique Monnier-Cornuz, présidente SVM, 079 137 41 73

M. Pierre-André Repond, secrétaire général SVM, 079 470 40 75